



**CONSEIL COMMUNAL  
DU CHENIT  
LEGISLATURE 2011-2016  
P.V. NO 24-11.04.2016**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 11 AVRIL 2016  
Hôtel de Ville du Sentier  
Salle du Conseil communal**

|                          |                          |                    |
|--------------------------|--------------------------|--------------------|
| <b>Présidence :</b>      | Mme Carole DUBOIS        | Présidente         |
| <b>Vice-Présidence :</b> | M. Michel VULLIOUD       | 1er Vice-Président |
| <b>Scrutateurs :</b>     | Mme Jacqueline CRISTIANO | Scrutatrice        |
|                          | M. Fabrice AUBERT        | Scruteur           |

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulée, Mme Carole Dubois, Présidente, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité et le public.

Elle passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

- a) Appel nominal
- b) Procès-verbaux des séances des 23.11.15 et 7.12.15
- c) Communications de la Présidente
- d) Communications de la Municipalité

a) L'appel nominal fait ressortir la présence de 52 Conseillers (ères)

Sont excusés : Mmes et MM.

- Bichsel Pierre
- Cabras Arlette
- Duruz Eric
- Gauthier Romain
- Jeannin Michel
- Kohler Willy
- Lecoultre Jean-Luc
- Maillefer Danielle
- Matthey Julien
- Meylan Alex
- Monthe Francis
- Piazzini Fabrice
- Pittet Nadia
- Rochat Frédéric
- Tièche Marie-France
- Bodenmann Jacques-Victor
- Glauser Ricci Marlène
- Rochat Fabien

Absents : MM.

La Municipalité est présente in Corpore.

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence.

**c. Communications de la Présidente**

Mme la Présidente donne les communications suivantes :

-courrier de M. L. Jaquier concernant le préavis no 3/2016, cette lettre sera traitée par la Commission

-pétition du 14.3.2016 sur le maintien du Bureau de Poste au Brassus ; une Commission sera

nommée

-demande Multivideo : à partir de la prochaine séance il manquera un cameraman – si quelqu'un est intéressé, s'adresser au Greffe municipal.

Elle donne ensuite la parole à Mme le Syndic pour les

#### **d.Communications de la Municipalité**

La Municipalité a l'honneur de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance :

#### **Anniversaires**

Le 21 février 2016, Mme Alice Aubert a fêté son centième anniversaire. La Municipalité a participé à la manifestation organisée à l'Hôpital de la Vallée en son honneur et en présence de Mme le Préfet.

De plus, les personnes suivantes ont fêté leur nonantième anniversaire :

- M. Henri Sordet, du Sentier, le 11 janvier ;
- Mme Colette Rochat, du Sentier, le 26 février ;
- Mme Isabelle Viquerat, du Sentier, le 17 mars ;
- M. Gaston Saunier, du Sentier, le 5 avril.

Une délégation de la Municipalité leur a rendu visite pour leur transmettre ses vœux et leur remettre le traditionnel cadeau.

#### **Acte Notarié**

Par devant Maître Pierre Badoux, Notaire, la Municipalité a signé l'acte suivant :

- Procès-verbal authentique de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du Village Industriel au Chenit SA du mercredi 6 avril 2016, relatif à l'augmentation du capital action de Fr. 250'000.—, soit à CHF 1'000'000.--. (Préavis no 7/2012).

#### **Personnel communal**

##### **Nouvelle Secrétaire Municipale adjointe**

Comme annoncé lors de la discussion sur le budget 2016, un poste de Secrétaire municipal adjoint a été créé.

Après réception des candidats, la Municipalité a décidé de nommer Mme Maryline Riedo à ce poste. Mme Riedo est actuellement la Secrétaire municipale de la commune de l'Isle. Elle dispose d'un parcours qui l'a conduite à travailler à la Commune de Montreux notamment, ainsi qu'au SDIS Riviera.

Mariée, et maman de jumeaux, elle a 43 ans et est domiciliée à Juriens. Mme Riedo entrera en fonction le 17 mai prochain à 80%.

##### **Jeux Olympiques de la Jeunesse – Lausanne 2020**

Comme évoqué au mois de décembre, une délégation combière composée de Municipaux notamment, s'est rendue sur le site des Jeux Olympiques de la Jeunesse de Lillehammer 2016. Diverses constatations ont été faites et la Municipalité a donc entrepris diverses actions dans le prolongement de cette visite.

Par ailleurs, la Municipalité a rencontré la semaine dernière M. Ian Logan, nouveau Directeur du comité d'organisation. Divers thèmes ont été abordés dans un esprit très constructif et de fort enthousiasme.

Afin de sensibiliser la population à cet important évènement, une conférence publique se tiendra au Sentier en présence de M. Ian Logan. Elle permettra ainsi à chacune et chacun de comprendre quelles sont les attentes du monde de l'olympisme. Ce sera également l'occasion de préciser les projets en cours pour le site de la Thomassette, site qui n'est aucunement remis en question.

La date sera fixée au cours des prochains mois.

##### **Passerelle de la tête du Lac**

La Municipalité a constaté que la passerelle de la tête du lac, entièrement en bois non traité a subi au cours de ces derniers mois d'importants dommages dus à la pourriture des matériaux.

Cette situation impose à la Municipalité d'entreprendre sans délai des travaux de sécurisation et de réfection. Les services forestiers et des routes et travaux seront donc sollicités au cours du printemps. Dans ce cadre, La Municipalité souhaite également faire appel à des migrants afin de leur offrir la possibilité de collaborer à des tâches d'utilité publique. Les contacts sont en cours avec les organisations concernées.

#### **Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants – Référente locale – Immeuble Grand'Rue 41**

Dès le début de l'année 2016, la Municipalité a été informée qu'une personne serait engagée à 50 % à la Vallée de Joux par l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants. Il s'agit de Mme Maria Berseth. Cette personne servira de référente locale chargée d'encadrer les migrants domiciliés à la Vallée de Joux dans leur démarche et leur intégration.

Cette solution était vivement demandée par notre Exécutif. Dans cette optique, l'ancienne salle des maîtres du Collège de la Grand'Rue 41 au Sentier a été louée à l'EVAM afin d'établir un bureau pour la nouvelle référente.

#### **Population de résidence – 31 décembre 2015**

Comme habituellement, le Contrôle des habitants a communiqué à la Municipalité les chiffres de la population de résidence pour la commune.

Nous notons qu'elle se situe au 31 décembre 2015 à 4'643 habitants dont 3'694 suisses et 1282 étrangers. A cela, il convient d'ajouter 12 personnes qui sont en attente d'une autorisation. Le nombre de frontaliers quant à lui, est de 3'769 personnes (-36 personnes).

A la lecture de ces chiffres, nous remarquons que la population de résidence augmente de 184 unités en une année ce qui est conséquent (+ 95 résidents étrangers et + 89 citoyens suisses).

#### **Chalet des Grands Crosets Dessous – Préavis no 11/2012**

La Bourse communale a communiqué à la Municipalité que le préavis no 11/2012 relatif à la Réfection du toit du Chalet des Grands Crosets Dessous peut être bouclé comme suit :

|   |                              |
|---|------------------------------|
| Total des travaux (y c. fourniture de bois Fr. 16'712.--) | Fr. 153'366.85               |
| ./. Déduction des subventions (améliorations foncières)   | Fr. 41'200.—                 |
| <b>Solde net</b>  | <b><u>Fr. 112'166.85</u></b> |

Le préavis voté par le Conseil communal se montait à Fr. 135'000.—.

#### **Prochaine et dernière séance de la législature 2011-2016**

Comme annoncé par la Présidente, la date retenue pour la dernière séance du conseil communal (composition actuelle) est la suivante :

- **27 juin 2016.**

Mme la Présidente remercie Mme le Syndic et M. Christian Vullioud Municipal pour leurs communications et soumet au Conseil l'ordre du jour de ce soir :

1. **Préavis no 1/2016 : Achat de la parcelle RF no 2974 au lieudit Les Ordonns au Brassus**
2. **Préavis no 2/2016 : Piste cyclable – passage inférieur – Réfection de la cour de l'Etablissement scolaire de Chez-le-Maître**
3. **Préavis no 3/2016 :**
  1. **Piste cyclable étape 6, tronçon 3b – Pré Rond – Pignet-Dessous**
  - Génie civil et conduite d'eau potable**
  2. **Piste cyclable étape 5, tronçon 3a, remplacement d'une conduite d'eau potable**
  3. **Piste cyclable étape 1 Ecole de l'Orient – Centre sportif – goudronnage**
4. **Préavis no 4/2016 : Aménagement d'une place de rebroussement au Bas-du-Chenit**
5. **Traitement de la pétition : « Nous demandons aux Communes du Chenit, de l'Abbaye et du Lieu de renoncer au parc éolien des Grands Plats et d'évaluer toutes les alternatives à ce projet destructeur »**
6. **Divers et propositions individuelles**

qui est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

### **1. Achat de la parcelle RF no 2974 au lieudit Les Ordon au Brassus**

Mme la Présidente donne la parole au Rapporteur, Mme Joëlle Vulliod, pour la lecture de son rapport :

La commission était composée de :

Mme Naomi LECOULTRE                   SOC5FG

MM Marc KUNZ                            SOC6FG

    Dominique DUVOISIN               UDI

    Pierre Olivier CAPT                 UDI

Mme Joëlle VULLIOD                   F3 Rapporteur soussigné.

La Commission incorpore s'est réunie la mardi 29 mars 2016 à 18h30 dans la salle de Municipalité pour étudier ledit préavis.

Mme Jeanine Raynaud, syndic et M. Stives Morand municipal étaient présent et nous les remercions pour les explications précises et détaillées qu'ils ont fournies à la commission.

La commune du Chenit possède peu de terrains à bâtir, notamment peu de terrain pour des constructions industrielles, malgré le nombre important de terrains à bâtir sur le sol communal qui, eux, appartiennent à des privés.

La nouvelle loi LAT risque bien de restreindre la constructibilité de certains de ces terrains.

La commune désire anticiper ce manque et acquérir de nouveau terrains pour l'industrie et l'artisanat dans l'un de ses deux « périmètre des centres » proche des transports publics, et dans une zone mixte.

L'acquisition de ce terrain pourrait ultérieurement être utilisé comme monnaie d'échange pour de futures négociations.

La municipalité pourrait être amenée à modifier le PPA en terrain industriel pour pouvoir développer de l'industrie sur ce terrain qui fait partie d'un lot de terrains reconnus d'importance industrielle stratégique cantonale.

Notons qu'il n'y aura pas de droit de réméré sur cet achat.

Le propriétaire précédent a déjà effectué les sondages et analyses du sous-sol et a fourni un rapport détaillé de ces analyses à la municipalité. De ce fait, les frais d'études en seront allégés.

Le prix d'achat est majoré uniquement des frais d'études effectués au préalable et revient à 82.43 /m2 contrairement au prix indiqué de 84.70/m2.

Cette différence est due à la correction de la surface du terrain qui est de 8735m2. Si nous divisons 720'000 Frs par la surface, nous arrivons aux 82.43 Frs / m2 précités.

Le montant de cet achat sera prélevé du fond de réserve « Achat et vente de terrains » cpte 9282.39, compte suffisamment fourni pour permettre d'autres achats futurs.

Pour conclure, c'est à l'unanimité, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers, que la commission vous propose d'accepter les conclusions de ce préavis telles que présentées.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

La parole n'est pas demandée, elle soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, sauf une abstention à la conclusion 4, soit :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,**

**Vu le préavis 1/2016,**

**Où le rapport de la Commission d'étude,**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

1. autorise la Municipalité à acheter la parcelle no 2974 à l'entreprise Berney Construction SA pour la somme de CHF 720'000.-

2. alloue dans ce but un crédit de CHF 720'000.-

3. décide de porter cet achat dans les investissements du patrimoine financier, compte 9123 « Terrains et bâtiments »

4. décide d'effectuer un amortissement complet par prélèvement sur le fonds de réserve

« Achats et vente de terrains » cpte 9282.39

5. donne tous pouvoirs à la Municipalité pour sa mise en œuvre et son application

Dans la discussion générale, **M. Philippe Dufour** pense que cet achat est une bonne chose et espère que l'on en fera bon usage, contrairement à la zone du Crépon qui était réservée à l'artisanat et où l'on a fait un parking.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

**2. Préavis no 2/2016 : Piste cyclable – passage inférieur – réfection de la cour de l'école secondaire**

Mme la Présidente donne la parole à M. Didier Vaucher, Rapporteur :

La Commission en charge de ce préavis finalement constituée de MM. :

Laurence Trotti (F3) en remplacement de M. Sébastien Poncet

Didier Vaucher (UDI) Président de la Commission

Pierre Bichsel (Soc. & FG),

Eric Duruz (UDI),

Benjamin Masudi (Soc. & FG) en remplacement de Mme Marianne Oberson,

Stéphane Reymond (UDI),

Eric RoCHAT (Soc. & FG),

s'est réunie le 29 Mars 2016 sur le site de Chez-le-Maître, pour constater sur place les conditions d'utilisation et situation du futur ouvrage.

Nous remercions MM. Olivier Baudat et M. Laurent Reymondin, Municipaux, ainsi que MM. RoCHAT du Bureau Technique et Biec du Bureau Conus & Bignens de leur présence et d'avoir répondu à toutes nos questions.

Les précédentes étapes ont permis de réaliser : une place de rebroussement, un arrêt « dépôt minute » plus transports scolaires, et la piste cyclable (depuis le Sentier) débouchant vers l'arrêt de train (TRAVYS). La future « bande cyclable » depuis le Brassus débouchera également du côté Ecole technique.

Actuellement les piétons et cyclistes se trouvent à devoir traverser le flux de circulation motorisée à la plus forte affluence, ainsi qu'à l'entrée et sortie des véhicules de l'Ecole technique. Les risques d'accidents sont élevés et particulièrement l'hiver où il fait encore nuit le matin et plus tôt le soir ; 2 accidents ont eu lieu l'année passée. Les patrouilleurs (enfants) peu considérés par les conducteurs sont mis en danger. Il devient très difficile voire impossible de trouver, même des adultes pour assurer ces fonctions journallement. Au début, il a été question d'introduire un système de feux tricolores qui a été rapidement rejeté au vu des projets de réunification des primaires (Orient, Gd-rue 41), dont la loi interdit le passage avec feux de circulation sans accompagnement. De plus, le temps de passage pour tous les élèves nécessiterait un temps d'attente des véhicules de plusieurs minutes, combiné au ballet des voitures des parents venant déposer ou récupérer leurs enfants et aux bus scolaires, augmentant davantage le danger de la circulation.

L'expérience acquise lors de la réalisation d'un passage sous-route au Campe a permis de démontrer la faisabilité d'une telle construction.

3 variantes de tracé proposées :

1. En direct mais impliquant le solutionnement du croisement avec le souterrain déjà existant de l'Ecole technique
2. Pont par-dessus la chaussée. Construction trop haute et difficile pour permettre le passage des 40 tonne.
3. Réalisation d'un contournement et traversée sous-chaussée en face de l'ancien bâtiment.

De toutes les variantes et après études coûts / possibilités de réalisation, c'est la variante

3, telle que proposée qui a été choisie. Cependant pour permettre le passage des personnes à mobilité réduite, un passage piéton sera retracé côté hôpital.

On notera au passage que l'entier de la cour d'Ecole sera réaménagé et que la surface sera reprise.

Après la visite sur site, nous nous sommes retrouvés au Bureau communal pour continuer les discussions sur les détails de la construction. Prévue sur 2016 & 2017, une première étape sera consacrée à l'aménagement des rampes et accès (2016) et en deuxième étape (2017) la réalisation du sous-voie.

Pour garantir les délais de réalisation, la sécurité et le maintien d'une circulation bidirectionnelle, il est prévu la réalisation d'un pont provisoire. Pour la réalisation de ce pont un système de feux temporaires sera mis en place durant quelques jours.

Un parcours des coûts projetés a également été fait. Ces estimations de coûts ont été faites sur la base des calculs du Bureau d'ingénieurs. Les travaux feront l'objet d'une procédure de marchés publics et seront prioritairement attribué aux locaux. Par exemple, l'utilisation du bois de provenance locale en tant que matériaux de base pour la couverture de protection de la rampe à gradins nord a été privilégiée.

La commission demande à la Municipalité de vérifier si tout ou partie des coûts importants engendrés par la réalisation de ce préavis pourront venir en déduction dans la péréquation financière par le biais des dépenses thématiques.

Après délibérations (suite au départ des Municipaux et des délégués du Bureau technique) et examen des remarques adressées par certains conseillers à la commission, nous sommes arrivés aux conclusions suivantes :

La réalisation de ce préavis permettra la séparation et la mise en sécurité des piétons et des cyclistes.

Ce passage sous-chaussée n'empêchera pas les imprudents ou autres têtes brulées de vouloir traverser.

Le flux de circulation routière sera amélioré (plus d'arrêt).

Par ailleurs la Commission émet les recommandations suivantes :

La mise en fonction de l'ouvrage devra se faire par des mesures d'informations et d'incitations à son usage :

Une communication aux Parents et aux Ecoliers devrait être organisée par les Ecoles (Primaires, Secondaires et Techniques).

Une surveillance pourrait être envisagée en début de chaque d'année. La collaboration du corps enseignant sera nécessaire.

Une réflexion est à entreprendre pour rendre attentif les conducteurs à la proximité d'une école (feux clignotant ou autre) pour réduire la vitesse des véhicules.

Après votation, c'est à l'unanimité que la Commission vous recommande d'accepter les conclusions de ce préavis n°2/2016, telles que présentées.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

**M. Olivier Baudat Municipal** confirme que la Municipalité a contrôlé que ces dépenses entrent dans les dépenses thématiques dans leur intégralité.

**M. Jacques-André RoCHAT** est favorable à ce préavis. Fr. 1'200'000.- seront dépensés pour un tunnel sous voie et il faudra maintenir le passage pour piétons. Il souhaite une garantie pour obliger les utilisateurs à emprunter ce passage et un moyen de pression pour ces élèves et leurs parents.

**M. Olivier Baudat Municipal** précise que des discussions ont déjà eu lieu avec les directeurs des écoles et enseignants pour que l'utilisation soit mise en place et surveillée,

comme on l'a fait pour l'utilisation des tronçons de piste cyclable à l'époque.

**M. Stefan Blondeau** : la sécurité est très importante, toutefois ce projet lui paraît exagéré : engager fr. 1'200'000.- pour un passage sous voie alors qu'un passage piétons continue à exister et la circulation ne va pas ralentir alors que ce serait le cas avec des signaux lumineux. Dans un passage sous voie il peut se passer beaucoup de choses donc il faudra plus de surveillance. Il votera non et souhaiterait un projet avec signalisation lumineuse.

**M. Olivier Baudat Municipal** : dans un projet de signaux lumineux on est confronté à d'autres problèmes : emplacement, modification des flux d'écoliers ; il fallait créer un nouveau passage, pour les petits écoliers ce n'était pas envisageable sans surveillance et cela restait une solution provisoire. Vu la différence assez minime, la Municipalité a préféré cette solution définitive après avoir étudié toutes les autres possibilités.

**M. Pierre-Olivier Capt** a encore des questions en suspens : sur le règlement d'utilisation du tunnel, la circulation ; M. Olivier Baudat Municipal a en partie répondu, toutefois des dangers persistent. Il préfère la signalisation lumineuse, avec vitesse réduite. Qu'arrivera-t-il pour les retardataires ? Qu'en est-il des personnes handicapées ou âgées, des promeneurs avec poussettes ? Que se passera-t-il sous le tunnel ? Il soutient cette dépense pour autant qu'elle soit assujettie à un concept global de sécurité mais s'abstiendra ce soir.

**M. Nicolas Champrenaud** partage les préoccupations relevées, retient la vision à long terme de la sécurité dans la Commune. Il regrette de constater que les automobilistes ne sont jamais mis à contribution. Ce point avait déjà été soulevé lors du passage sous voie du Campe. Il souhaiterait avoir plus de détails sur les alternatives et trouve dommage le manque de comparaisons de coûts et de moyens alternatifs. Est-ce qu'un passage en surface ne serait pas plus facile et garderait un contact visuel sur les usagers ? Un des arguments est la sécurité, qui n'a aucun prix. Toutefois, il semble que le prix d'une signalisation en surface ait été trop élevé ; pour cela il votera non ce soir.

**M. Olivier Baudat Municipal** explique qu'en plus du tunnel du Campe il y a eu la limitation de vitesse à 60 km/h. La Municipalité n'a pas abandonné tout de suite les autres alternatives, il y a eu la place de rebroussement. La Municipalité a pensé installer des feux mais en étudiant leur implantation, tellement de points ne jouaient pas, il fallait tenter autre chose.

Quant aux aspects techniques, pour les personnes à mobilité réduite, ces points ont aussi été examinés, ce sont tous des aspects qui ont été étudiés et discutés avec les partenaires concernés.

Lors de la réalisation de la place de rebroussement, nous avons consulté un bureau spécialisé dans les problèmes de circulation.

Après réflexion, nous avons gardé cette solution qui nous paraissait la meilleure.

**M. Cyril Maillefer** cite l'expérience du Campe : lorsqu'il passe sur la route du Campe, il constate que les piétons préfèrent traverser la route plutôt qu'aller emprunter le passage sous voie. Il voit ailleurs, sur son trajet journalier, que dans les villages il y a des installations de feux.

**M. Jean-Claude Rochat** : on parle du regroupement des enfants Chez le Maître, dans quel délai ce regroupement sera-t-il fait ?

Sur cette place il y a les bus et les véhicules des parents, comment cela sera-t-il géré ?

**M. David Piguet Municipal** répond à la première question qu'à ce jour la Municipalité a mandaté une étude de faisabilité sur le site du Brassus. Il est clair que d'autres pistes sont encore explorées pour Chez-le-Maître et les Cytises. Le collège de l'Orient risque d'être abandonné mais c'est une vision à très long terme, il doute qu'aujourd'hui le budget

nécessaire passe la rampe.

**M. Christian Vulliod Municipal** précise que la gestion des écoles est intercommunale et l'ensemble doit être accepté par toutes les Communes. Chez-le-Maître il y a déjà des classes primaires, le collège de l'Orient vieillit mais donner un délai est très difficile.

**M. Olivier Baudat Municipal** : à la deuxième question, il répond que la place de rebroussement a été faite pour les véhicules et le projet a été réalisé pour gérer le flux, il n'y a aucun problème.

**M. Philippe Aubert** a une remarque : il regrette le manque de chiffres comparatifs dans l'étude.

**M. Olivier Baudat Municipal** : chaque fois que l'on demande une étude il faut la payer et on avait déjà l'expérience qu'on ne réglait pas le problème avec les feux.

**M. Stéphane Reymond** : la situation actuelle n'est pas acceptable, faire traverser la route à des enfants par d'autres enfants n'est pas possible, trouver des patrouilleurs adultes est difficile, il recommande d'accepter ce préavis.

**M. Benjamin Masudi** a fait partie de la Commission et cite ses remarques :

-le lieu n'est pas optimal

-l'école technique a une circulation à sens unique

-la sortie des véhicules devant l'école technique coïncide avec la sortie des élèves des écoles. La meilleure solution est le passage sous voie avec des contraintes. Les feux à cet endroit ne sont pas faciles, il y a trop de flux d'enfants à des endroits différents, il n'y a pas d'autre solution.

On est à la Commune du Chenit et il y a un grand flux de véhicules frontaliers aux heures de pointe, il recommande d'accepter ce préavis.

**M. Philippe Dufour** souhaite un éclaircissement concernant le trait jaune figurant sur le préavis : est-ce bien une piste cyclable, où traverse-t-elle ?

**M. Olivier Baudat Municipal** répond que les usagers venant du Brassus resteront sur leur droite, il n'y aura qu'un sens.

**M. Sebastien Cala** : trouve importants les coûts du projet mais raisonnables quant à la sécurité des enfants, pour autant que ce passage soit correctement emprunté par eux, que cela soit intégré au règlement, selon son avis ce passage sera une solution.

**M. Jean-Claude Chanson** : pense qu'un dos d'âne serait bien avec un tunnel au-dessous, ce serait moins cher.

**M. Olivier Baudat Municipal** : ce sont des installations provisoires qui peuvent être installées lors des travaux mais pas une solution définitive.

**M. Pierre-Olivier Capt** : les coûts des installations provisoires durant les travaux sont-ils compris dans les devis ?

**M. Olivier Baudat Municipal** répond que les infrastructures provisoires sont comprises.

**M. Didier Vaucher** : s'exprime en tant que Conseiller communal. Il amène ses enfants à l'école chaque jour et a vu maintes fois des risques d'accident, il y en a eu deux cette année. Bien sûr, ce sera difficile d'empêcher à des enfants de traverser, si les grands flux d'écoliers et de cyclistes empruntent cette voie on arrivera à les séparer des voitures et ce sera un gage de sécurité, pas à 100 % mais dans une grande proportion.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à majorité selon les résultats suivants :

Conclusion 1 : 6 avis contraires 9 abstentions

Conclusion 2 : 8 avis contraires 7 abstentions

Conclusion 3 : 8 avis contraires 7 abstentions

Conclusion 4 : 9 avis contraires 6 abstentions  
soit :

**LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,**

**Vu le préavis 2/2016,**

**Où le rapport de la Commission d'étude,**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

- 1. autorise la Municipalité à réaliser un passage inférieur au niveau de la Rue des Ecoles au Sentier, entre l'école technique et l'établissement de Chez le Maître**
- 2. alloue dans ce but un crédit de CHF 1'800'000.-**
- 3. autorise la Municipalité à emprunter CHF 1'800'000.- si nécessaire, ceci dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 28'000'000.-**
- 4. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.30, et de l'amortir en 25 ans maximum par le budget de fonctionnement compte 430.3311.30**

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

**3. Préavis no 3/2016 :** 1. Piste cyclable étape 6, tronçon 3b – Pré Rond – Pignet -Dessous  
Génie civil et conduite d'eau potable

2. Piste cyclable étape 5, tronçon 3a, remplacement d'une conduite d'eau potable

3. Piste cyclable étape 1 Ecole de l'Orient – Centre sportif –  
Goudronnage

Mme la Présidente donne la parole au Rapporteur, Mme Nathalie Blondel, pour la lecture de son rapport :

La Commission d'étude de ce préavis est composée des membres suivants :

|                     |        |                                   |
|---------------------|--------|-----------------------------------|
| Nathalie BLONDEL    | SOC&FG | Présidente et rapporteur          |
| Stephan SCHWAB      | SOC&FG |                                   |
| Nicolas CHAMPRENAUD | SOC&FG |                                   |
| Nicolas FREY        | F3     |                                   |
| Rodolphe KRAFTSIK   | UDI    |                                   |
| Stefan RICHI        | UDI    |                                   |
| Philippe PERRIN     | UDI,   | en remplacement d'Isabelle Pignet |

Elle s'est réunie sous le soleil, le jeudi 17 mars à 18h00 sur le petit parking des Pignet-Dessous, point de départ du nouveau tronçon de la piste cyclable, en présence de MM. Olivier Baudat, municipal et Stéphane Rochat, technicien communal que nous remercions pour leurs explications avisées.

M. Laurent Reymondin, municipal et le bureau Conus&Bignens, responsable du projet sont excusés.

Le préavis qui nous est proposé nous présente la suite du développement de la piste cyclable, composée de cinq étapes en neuf ans. Le projet date de 2007, les travaux ont débuté en 2011, nos conseillers communaux fraîchement élus en verront sûrement l'aboutissement avant la fin de la prochaine législature.

Pour un maximum de clarté dans la présentation de ce rapport, nous reprendrons chaque étape avec un visuel sur le beamer.

**Etape 5, tronçon 3a, remplacement d'une conduite d'eau potable**

Cette étape est un supplément au préavis 2/2015. En effet, le remplacement de la conduite d'eau n'était pas prévu. Celle-ci était en priorité 2 dans le plan directeur, en raison de son diamètre et ne semblait pas très proche de la route.

Toutefois, avant de poser le nouveau tapis bitumineux définitif, il est apparu que le tuyau était très proche de la route. Pour éviter de recreuser la chaussée dans quelques années pour

remplacer cette conduite en cas de fuite, le tronçon a été placé en priorité 1 et sera remplacé. Deux nouvelles bornes hydrantes seront ajoutées et les vannes remplacées.

### **Etape 6, tronçon 3b, Pré Rond-Piguet-Dessous**

Après avoir discuté de la conduite, nous nous engageons le long de la route cantonale pour découvrir les différentes modifications qu'engendrera la piste cyclable.

Cette étape va du Pré Rond-Piguet-Dessous jusqu'à la hauteur de la verrue si chère à notre Syndic... Le trottoir-piste cyclable aura une largeur de 2m50. Pour ce faire, des aménagements seront nécessaires. Certaines propriétés se verront amputées de quelques mètres. On parle d'expropriation mais sans le côté officiel. C'est-à-dire que des arrangements se feront entre la Commune et les propriétaires, si possible, par des travaux d'aménagement de la valeur du terrain, CHF90.- le m<sup>2</sup>, ou par une contrepartie financière forfaitaire. Toutes ces modifications feront l'objet d'une mise en ordre au Registre Foncier.

Nous allons maintenant passer en revue les différentes modifications.

En amont dans le sens Le Brassus-Le Sentier :

1. l'arrêt de bus sera modifié, l'entrée sur les Piguet-Dessous sera plus cassée qu'actuellement ce qui fera ralentir les automobilistes, le marquage se fera en pavés.
2. sous la fontaine de la propriété Magnin, un bout de terrain sera pris et compensé financièrement. Un enrochement sera fait pour définir la parcelle.
3. le cédez-le-passage avant la Chapelle sera ravané de 70cm, jusqu'à la piste cyclable. La visibilité sera améliorée, n'étant plus gênée par le mur de soutènement de celle-ci.
4. les murs en pierre, en bon état, seront conservés.

Il n'y aura pas de démarcation entre le côté piétons et le côté cyclistes, mais des signaux seront installés aux endroits nécessaires.

En ce qui concerne l'éclairage public, des lampadaires LED seront installés par le village du Brassus.

En aval, une bande cyclable jaune sera marquée au sol. Pour ce faire, il est nécessaire d'élargir la route à 6m50. Cet élargissement se fera à droite de la route et prendra du terrain sur les propriétés jouxtant la route.

5. Au niveau de la propriété Conus, la courbe de la route sera légèrement déportée en aval. La haie étant en limite de l'espace public, elle sera enlevée et, en accord avec le propriétaire, remplacée par des fondations pour une paroi anti-bruit.
6. Sur la propriété Piguet, la haie est sur le domaine public. Avec la modification de la route, il ne sera plus possible pour le propriétaire de parquer sa voiture devant la maison. En échange, la Commune réaménagera le devant de la maison et posera des fondations pour un couvert.

7. Le long de la propriété Thery, des éléments de soutènement en L seront posés. Pour élargir la route, il sera nécessaire d'effectuer une creuse. Nous en profiterons pour changer la conduite vieillissante. La Commune offre aux propriétaires la sortie de route depuis la vanne. Si la conduite privée est en trop mauvais état, elle en propose le changement aux frais du propriétaire.

Sur ce tronçon, toutes les installations électriques et de fibre optique sont déjà effectuées. Arrivés au bout de notre promenade, frigorifiés par la nuit tombante, nous nous rendons à l'Hôtel des Horlogers, pour continuer nos discussions. Merci à son directeur, pour l'invitation.

Nous passons en revue l'étape 1 et son goudronnage, le planning des travaux et les coûts.

### **Planning des travaux**

Les travaux auront lieu de mai à octobre, sous réserve de l'acceptation de ce préavis.

Il n'y aura pas de fermeture de route, la circulation sera alternée, sauf pour le goudronnage.

En effet, pour éviter une jointure au milieu de la chaussée, le revêtement bitumineux doit se faire en une fois. Il ira de Brassus-Bois jusqu'au Pré Rond. Le financement de tout le tronçon est prévu dans ce préavis.

### **Coût**

A partir de CHF 500'000 .-, le projet est soumis à la loi sur les marchés publics en procédure ouverte. Nous ne connaissons donc pas encore l'entreprise qui effectuera les travaux.

Le financement ne pose pas de problème. Comme fait habituellement, l'amortissement se fera en 15 ans.

La durée de vie de la piste cyclable et de la route est estimée à une centaine d'années, l'enrobé doit être refait tous les quarts de siècle...

Nous posons tout de même les traditionnelles questions : le génie civil comprend la creuse, les tuyaux, l'enrobé, les bordures sur 375m, les divers et imprévus sont là pour les surprises dans les sous-sols et les fondations.

### **Etape 1, goudronnage du tronçon Ecole de l'Orient-Centre Sportif**

Malgré le côté bucolique du chemin piétonnier du bord de l'Orbe, gravillonné pour la ballade, il est prévu dans ce préavis de le goudronner car il est destiné à être une piste cyclable.

Historiquement, elle était prévue pour sécuriser les élèves se rendant de l'Orient au Centre Sportif.

Cette étape ne fait pas l'unanimité ni au sein de notre commission, ni au sein de la population. De nombreuses questions se posent : ce chemin est idéal pour la promenade en famille, la course à pied, le vtt. Pourquoi le goudronner ? Est-il nécessaire de dépenser près de CHF 200'000.- pour ça ? N'y a-t-il pas d'autres alternatives, telles que le propose M. Jaquier dans sa lettre ? pourquoi l'Etat de Vaud avait-il émis le conseil de goudronner ce chemin ? les arguments de la Municipalité, intégration au reste de la piste cyclable, chemin dégagé en hiver hors des routes carrossables, ne nous convainquent pas vraiment.

Tant de questions qui poussent la commission à vous proposer de refuser le point concernant le goudronnage et d'en reporter la décision après analyse approfondie. En effet, les délais très courts entre la réception des documents du préavis et le conseil communal ne nous ont pas permis d'avoir tous les renseignements nécessaires ; les arguments favorables ou opposés à ce goudronnage sont pertinents et ne nous permettent pas, en l'état, de prendre une décision ferme et ce, d'autant plus qu'un projet piétonnier damé est à l'étude au niveau du Canton.

Au vu de ce qui précède la Commission vous recommande d'accepter les conclusions 1, 2 et 6 telles que présentées, de refuser la conclusion n°3 et de modifier les conclusions 4 et 5 comme suit, en déduisant les 192'000 Frs des 1'654'000, soit :

4. alloue dans ce but un crédit de CHF 1'462'000, montant duquel sera déduit celui de la subvention allouée par l'Ets Cantonal d'Assurance contre l'incendie ;
5. autorise la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'462'000.- si nécessaire, ceci dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 28'000'000.- voté par le Conseil communal en date du 3 décembre 2011.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

**Mme le Syndic** informe l'assemblée que la Municipalité maintient les conclusions de son préavis telles que présentées.

**M. Reynold Keusen** est déçu que la Commission dégage en corner le goudronnage de la piste cyclable le long de l'Orbe. Cet endroit est très utile pour les personnes âgées, il y a 7 locatifs nouveaux et 18 autour de cet endroit, cela permet de se promener ailleurs que sur le trottoir ; les sportifs ont d'autres lieux à disposition, il recommande d'accepter le préavis dans son entier.

**M. Nicolas Champrenaud** : la Commission a été consciente que plusieurs utilisateurs emprunteraient ce chemin et que s'il n'est pas goudronné, on ne pourra pas l'emprunter en

hiver. Après un sondage à Bon Port, il semblerait que peu de personnes sont favorables à ce goudronnage.

**M. Olivier Baudat Municipal** : la Municipalité a voulu donner à cet endroit la dénomination de piste cyclable, cet hiver par exemple on n'aurait pas pu la déneiger sans goudronnage, c'est un lieu de balade hivernale aussi pour les personnes âgées. De plus, nous aurons les travaux de traversée de l'Orient, un tronçon non déneigé ne serait pas bien. Il y a deux rives de l'Orbe : un côté en herbe et l'autre côté avec un revêtement identique au marathon de New York.

**M. Hervé Maillard** voudrait rappeler que cet endroit est fréquenté en hiver par les mamans et leurs enfants et ce serait bien qu'il soit goudronné.

**M. Christian Vullioud Municipal** estime que dans quelques années, selon l'évolution, ce sera bien d'avoir cette piste bien utilisée.

**M. Stefan Richi**, membre de la Commission, n'est pas convaincu du goudronnage ; d'un côté il y a les sportifs, de l'autre les utilisateurs avec enfants et personnes âgées, pourquoi ne pas aménager mieux l'autre côté pour les sportifs ?

**M. Fabrice Aubert** a trouvé le rapport de L. Jaquier pertinent ; peut-être qu'on aurait d'autres alternatives par la route du Canal par exemple, avec arrivée sous l'Essor ? Pourrait-on trouver une alternative moins chère ou est-ce trop tard ?

**M. Olivier Baudat Municipal** répond négativement : sur le tronçon proposé se trouveraient 5 croisements avec autant de risques.

**M. Jacques-André Rochat** est partagé mais a une question : vers la Fiesta, qu'est-il prévu pour la traversée de la route ?

**M. Olivier Baudat Municipal** répond que rien n'est prévu, selon la loi cantonale, un marquage serait une fausse sécurité. Seul un obstacle physique (ralentisseurs) sera autorisé et installé après les travaux.

**M. Nicolas Champrenaud** : n'a pas eu d'avis positif de la part des personnes âgées et encourage à voter contre le goudronnage.

**M. Pierre-Olivier Capt** : doute et reste perplexe dans son choix, il est vrai que les vélos circulent plus vite sur le goudron ; il faudra veiller à ne pas bousculer les promeneurs.

**M. Eric Rochat** : est perplexe mais pense que le Conseil devrait voter et ne pas supprimer ce point 3. Il est plus ou moins convaincu qu'il n'y a pas besoin de goudronnage et votera non.

**M. Stives Morand Municipal** rappelle qu'à la base il avait été demandé de faire une piste cyclable pour sécuriser. Or actuellement on ne peut pas la sécuriser à l'année parce qu'elle n'est pas déneigée l'hiver. La Municipalité a reçu plusieurs demandes d'utilisateurs et utilisatrices pour que cet endroit soit déneigé.

**M. Philippe Aubert** a apprécié que M. Jaquier ait écrit cette lettre et trouve encourageant que les personnes de la Commune puissent s'exprimer. Il n'est pas nécessaire de goudronner pour rendre la piste cyclable.

**M. Reynold Keusen** pense que le goudronnage sera utile à un plus grand nombre d'usagers.

**M. Bertrand Meylan Municipal** rappelle que ce chemin est dans une zone urbaine. Ce n'est pas par plaisir que la Municipalité a pris la décision de le goudronner. Cet hiver a été clément mais d'autres hivers ne le sont pas. Quant au plus grand nombre d'usagers, il est persuadé que l'offre crée la demande, il invite le Conseil à soutenir la proposition de la Municipalité.

**M. Jacques-André Rochat** pense que la Commission a écrit très justement : elle propose de refuser momentanément ce point dans l'attente de plus d'informations.

**M. Laurent Reymondin Municipal** précise que la Municipalité n'a jamais dit que la piste cyclable n'était pas utilisable actuellement, la seule question est de la goudronner pour la rendre utilisable toute l'année. Il ne pense pas que les personnes qui courent ne pourront plus l'utiliser lorsqu'elle sera goudronnée. Qu'elle soit utilisable pour le grand nombre de personnes c'est ce qui doit compter.



Mme la Présidente remercie le Rapporteur, Mme Blondel, et les membres de la Commission pour leur travail.

**4.Préavis no 4/2016 : Aménagement d'une place de rebroussement au Bas-du-Chenit**

Mme la Présidente donne la parole au Rapporteur, Mme Sarah Poncet, pour la lecture du rapport de la Commission :

La Commission nommée par le Bureau est formée des Conseillères et Conseillers suivants : Mmes Marianne OBERSON SOC & FG, remplaçante de M. Chanson, Sarah PONCET F3, Présidente, MM. Julien MATTHEY UDI, Sébastien CALA SOC & FG, M. Michel JEANNIN UDI, absent.

La Commission s'est réunie le 18 mars 2016 à 17h30 au Bas-du-Chenit au futur emplacement de la place de rebroussement en présence des Municipaux, MM. Olivier Baudat et Laurent Reymondin, ainsi que de Mme Maud Dutel, du Bureau technique et de M. Nicolas Richard du Bureau d'ingénieurs Thorens et Associés.

Le hasard a permis à la Commission de voir un bus de l'AVJ effectuer une manœuvre en début de réunion. Actuellement, l'AVJ bénéficie d'un droit d'usage sur une parcelle privée, sur laquelle du bois est entreposé. Ce droit d'usage étant négocié chaque année, la Municipalité souhaitait trouver une solution à long terme. Dans l'esprit de l'exécutif, la solution actuelle est provisoire.

L'absence de place de rebroussement rend la pose et la dépose des usagers difficile et dangereuse, pour les entreprises de transport et pour les employés frontaliers.

Un premier projet était d'envisager un giratoire à la sortie de la route d'accès aux manufactures horlogères. Mais ni le Canton, ni les entreprises concernées ne voulant prendre en charge une partie, voire l'intégralité des coûts, cette solution a été abandonnée.

La solution finalement retenue par la Municipalité est une place de rebroussement. Avec les avantages suivants :

- Ce projet va améliorer la sécurité des usagers et faciliter le travail des chauffeurs de bus.
- Le site pourrait encore se développer et s'inscrire dans la promotion des transports en commun aussi pour les Combiers. Environ 300 personnes travaillent sur le site.
- Gain de temps sur les horaires de bus de ligne
- Le bus scolaire s'arrêtera au même arrêt.

Le type de servitude de la place de rebroussement située sur la parcelle de Vacheron Constantin n'est pas encore défini. Mais l'accord de l'entreprise concerné a déjà été obtenu. Il n'y a pour le moment pas le projet de prolonger la ligne jusqu'à Bois d'Amont.

Concernant les travaux proprement dits :

Les travaux ne sont pas soumis à une procédure ouverte des marchés publics, en raison du montant peu élevé. La Commission estime le montant cohérent au vu des travaux à effectuer. Ils auront lieu en 2016, vraisemblablement au printemps et la place sera prête à la rentrée scolaire 2016-2017. Les travaux dureront un mois environ. Le sous-sol ne présente aucune particularité et n'aura pas d'incidence sur les travaux. L'éclairage public ne sera pas modifié pour l'instant. Une place pour le déneigement est prévue.

Nous rappelons que le financement des arrêts d'une ligne de transport public telle que celle entre Le Pont et Le Brassus doit être assuré par la Commune territoriale et non par l'entreprise de transports.

Concernant l'abri bus :

Il n'y aura pas de problème de visibilité. La Commission suggère l'utilisation du bois avec une architecture en accord avec celle des entreprises et d'être attentifs à la protection contre la bise. Le personnel de la Commune pourrait-il s'en charger ?

La Commission tient également à relever la bonne collaboration avec l'entreprise pour la mise à disposition du terrain. Nous profitons de suggérer que pour les futurs aménagements de

zones industrielles, la réflexion sur la mobilité et les voies d'accès soit faite dès le début des projets.

La Commission remercie vivement les délégués municipaux et les personnes invitées que nous avons rencontrées pour les réponses apportées à nos questions.

Au terme de ces délibérations, la Commission, à 4 membres sur 5, vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'accepter les conclusions de la Municipalité telles que présentées dans le préavis no 4/2016.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

**M. Jean-Claude Rochat** constate qu'en bordure de la route cantonale, sur le préavis est dessinée une petite zone de verdure dans une zone déjà bien verte ?

**M. Olivier Baudat Municipal** précise que la zone verte indiquée est en fait un îlot végétalisé. La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

**LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,**

**Vu le préavis 4/2016,**

**Où le rapport de la Commission d'étude,**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

**1. autorise la Municipalité à aménager une place de rebroussement au Bas du Chenit au Brassus**

**2. alloue dans ce but un crédit de CHF 165'000.-**

**3. autorise la Municipalité à porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif compte 9141.65 et à amortir cette somme par prélèvement de CHF 165'000.- sur le « fonds de réserve pour investissements futurs » 9282.20.**

Mme la Présidente remercie Mme Poncet, Rapporteur, et les membres de la Commission pour leur travail.

**5. Traitement de la pétition : « Nous demandons aux Communes du Chenit, de l'Abbaye et du Lieu de renoncer au parc éolien des Grands Plats et d'évaluer toutes les alternatives à ce projet destructeur »**

Mme la Présidente donne la parole à M. Jacques-André Rochat Rapporteur :

La Commission nommée par le Bureau s'est réunie le 21 mars 2016 à l'Hôtel de Ville à 19 h 30. Elle est formée de la Conseillère et des Conseillers suivants :

MM. Danielle MAILLEFER UDI, Jean-Pierre SONDEREGGER UDI, Nicolas GUIGNARD SOC & FG, Jean-Luc LECOULTRE SOC & FG, Sébastien PONCET F3, Philippe DUFOUR F3 et Jacques-André ROCHAT UDI, Président.

C'est cette même Commission qui avait étudié le préavis no 11/2015 « Plan partiel d'affectation (PPA) Eoljoux aux Grands Plats ». Elle connaît parfaitement le sujet, elle est à même de traiter cette pétition et de vous proposer la bonne décision à prendre.

Cette pétition, déposée au Secrétariat municipal le 13 novembre 2015, a été annoncée au Conseil par notre Présidente lors de la séance extraordinaire du 23 novembre 2015.

Pour rappel : le préavis no 11/2015 « Plan partiel d'affectation (PPA) Eoljoux aux Grands Plats » a été accepté par le Conseil communal par 41 oui contre 19 non lors de la séance du 23 novembre 2015. Lors de cette même séance. Le Conseil communal a accepté le référendum spontané par 33 oui contre 28 non.

Pour délibérer, la Commission s'est référée aux articles 63-64-65 et 66 du règlement du Conseil communal du Chenit du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Texte de la pétition : « *Nous demandons aux Communes du Chenit, de l'Abbaye et du Lieu de renoncer au parc éolien des Grands Plats et d'évaluer toutes les alternatives à ce projet destructeur* »

Le Secrétariat municipal du Chenit a transmis une copie des pétitionnaires aux 2 autres Communes de la Vallée. Selon notre règlement, seul le Conseil communal du Chenit doit se prononcer sur la suite à donner à cette pétition.

Voici le décompte final des signatures :

|                     |      |
|---------------------|------|
| Commune du Chenit   | 260  |
| Commune de l'Abbaye | 105  |
| Commune du Lieu     | 59   |
| France              | 576  |
| Vaud                | 596  |
| Autres              | 127  |
| Total               | 1723 |

Notre Commune compte 3253 électrices et électeurs. Nous rappelons que ce décompte de signatures est indicatif. Il n'y a pas de nombre minimum de signatures pour qu'une pétition soit prise en considération.

La Commission n'a pas jugé nécessaire de convoquer à nouveau les organisateurs de cette pétition car les arguments n'ont pas changé et que nous avons déjà entendu les opposants. Nous n'avons pas jugé nécessaire non plus de convoquer la Municipalité qui a défendu ce projet car sa position est toujours la même.

Etant donné que l'objet de la pétition « renoncer au parc éolien » sera soumis au peuple au moyen du référendum spontané, la Commission propose de rejeter la prise en considération de cette pétition.

#### **Conclusion :**

Après délibération, la Commission par 5 voix, 1 abstention et 1 excusé, conformément à l'article 65 du Conseil communal propose :

#### **Le rejet de la prise en considération et le classement de cette pétition.**

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre une discussion.

La parole n'étant pas demandée, elle soumet cet objet au vote du Conseil qui l'accepte à majorité, avec un avis contraire et 3 abstentions, soit :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,**

**Vu la pétition susmentionnée,**

**Oùï le rapport de la Commission d'étude,**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

**1. Accepte le rejet de la prise en considération et le classement de cette pétition**

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

#### **6. Divers et propositions individuelles**

**M. Stéphane Reymond** souhaite savoir si la Municipalité a trouvé le remède miracle traitant les problèmes de verrou à certains endroits du trajet de la piste cyclable.

**Mme le Syndic** répond que c'est en bonne voie.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance à 23 h 00 en remerciant chacune et chacun pour leur engagement dans les autorités communales.

Elle rappelle les prochaines échéances du samedi 11 juin 2016 à 9 h 00, assermentation des nouvelles autorités 2016-2021 et du lundi 27 juin 2016, dernière séance de cette législature.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

Carole Dubois

La Secrétaire :

Paulette Reymond

